

Roumanie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie concernant le règlement des problèmes financiers en suspens. Signé à Ottawa le 13 juillet 1971. Instruments de ratification échangés le 13 décembre 1971. En vigueur le 13 décembre 1971.

Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie. Signé à Ottawa le 16 juillet 1971. Instruments de ratification échangés le 13 décembre 1971. En vigueur le 13 décembre 1971.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni constituant un Accord entre les deux pays concernant l'entraî-
nement de forces armées du Royaume-Uni au Canada. Signé à Ottawa le 20 août 1971. En vigueur le 20 août 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni constituant un Accord entre les deux pays concernant le Régime d'impôts variables frappant les céréales. Fait à Londres le 7 décembre 1971. En vigueur le 7 décembre 1971.

Sainte-Lucie

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Sainte-Lucie constituant un Accord relatif aux investissements canadiens à Sainte-Lucie et aux garanties de ces investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Signé à Port of Spain les 18 et 25 novembre 1970. En vigueur le 25 novembre 1970.

Singapour

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Singapour constituant un Accord relatif aux investissements canadiens à Singapour et aux garanties de ces investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Fait à Kuala Lumpur le 26 juillet et à Singapour le 30 juillet 1971. En vigueur le 30 juillet 1971.

Suisse

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse renouvelant l'Accord du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Fait à Berne le 1er décembre 1971. En vigueur le 1er décembre 1971 avec effet rétroactif à compter du 1er août 1971.